

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 NOVEMBRE 2009

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 août 2009.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2009. Celui-ci est passé à la signature des présents.

2 – Classement d'un chemin rural en voirie communale

Le chemin de la Goutte des Pommes, sur sa partie située à Sainte-Croix-Aux-Mines, d'une longueur de 150 ml sur une largeur moyenne de 3 m (soit 450 m² suivant plan ci-joint) est à classer en voirie communale. Ce classement est nécessaire pour obtenir une subvention pour des travaux de réfection de la voirie.

Sur proposition de M. Philippe DORGLER, Adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le classement en voirie communale du chemin de la Goutte des Pommes sur une longueur de 150 ml et une largeur moyenne de 3 m (soit 450 m² suivant plan ci-joint), pour sa partie située sur la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférent.

3 - Plan de financement pour la réfection du chemin de la Goutte des Pommes

Suite à des travaux d'assainissement à la Goutte des Pommes, la ville de Sainte-Marie souhaite refaire les enrobés du chemin de la Goutte des Pommes. La moitié de la voie appartenant à Sainte-Croix-Aux-Mines, la Commune a été sollicité pour participer financièrement aux travaux, à hauteur de sa part de voirie.

Une subvention est demandée au Conseil Général à hauteur de 24 % du montant des travaux H.T au titre de la voirie communale.

L'accord du conseil municipal est sollicité pour autoriser le projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	En euros HT
Conseil Général	24%	3 977
Commune	76%	12 593
Total	100 %	16 570

Sur proposition de M. Philippe DORGLER, Adjoint aux travaux

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté et précise que, dans l'hypothèse où la subvention serait inférieure à celle escomptée, la Commune s'engage à prendre en charge la différence sur son budget,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'octroi de la subvention sus visée

INSCRIT les sommes nécessaires au budget communal

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux en urgence

ACCEPTE les éventuelles opérations de contrôle relatives à ces travaux.

4 – Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Sainte-Marie-Aux-Mines pour la réfection du chemin de la Goutte des Pommes

M. BLEGER entre en séance à 20h10.

Le chemin de la Goutte des Pommes étant situé à la fois sur Sainte-Marie et Sainte-Croix, les deux communes sont maîtres d'ouvrage pour les travaux de réfection de la voirie. C'est la ville de Sainte-Marie-Aux-Mines, qui est à l'origine des travaux, qui s'occupe de leur organisation, Ste-Croix lui confiant une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Cette délégation fait l'objet de la convention ci-joint qui fixe les modalités de gestion des travaux et la répartition de leur financement.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Ville de Sainte-Marie-Aux-Mines pour la réfection du chemin de la Goutte des Pommes

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tous documents y afférents

5 – Achat de terrain aux consorts Spreyz

La famille SPREYZ (Mme Colette Spreyz et ses enfants M. Olivier Spreyz et Mlle Marie José Spreyz) est propriétaire de la parcelle n°32 section 3 de 13 m² qui est comprise dans la voirie de la rue Bellevue. Elle est d'accord pour céder à l'euro symbolique cette parcelle à la Commune afin de régulariser la situation et de permettre le classement du terrain en voirie communale.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'achat par la Commune de la parcelle 32 section 3 d'une contenance de 13 m², appartenant aux consorts Spreyz pour un euro symbolique. Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

DÉSIGNE Me SPEYSER pour dresser l'acte,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférent

6 – Renouvellement d'agrément de garde-chasse pour le lot n°1 des chasses communales

Par un courrier du 2 septembre 2009, M. Jean-Pierre SITTLER, représentant de la Sté Civile de Chasse du Hury, adjudicataire du lot de chasse n°1 de la Commune de Ste-Croix-aux-Mines, sollicite l'agrément de M. Serge LAIGUESSE, domicilié 4, rue des Grands Jardins, 68660 Lièpvre, en tant que garde-chasse. La Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a donné un avis favorable à la nomination de M. Laiguesse comme garde chasse privé du lot n°1.

Au point 4 du Conseil municipal du 11 mai 2006, les élus avaient approuvé le renouvellement de l'agrément de M. Serge LAIGUESSE pour la période 2006-2009.

Il est proposé de donner un avis favorable à l'agrément de M. Serge LAIGUESSE comme garde-chasse du lot n°1 pour trois ans.

Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint à la forêt,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'agrément de M. Serge LAIGUESSE en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°1 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines pour trois ans.

7 –Renouvellement d'agrément de garde-chasse pour le lot n°3 des chasses communales

Par un courrier du 18 septembre 2009, M. Hubert SCHMID, représentant de la Sté de Chasse du Grand Rombach, adjudicataire du lot de chasse n°3 de la Commune de Ste-Croix-aux-Mines, sollicite l'agrément de M. Jean-Michel MICLOT, domicilié 6 rue de la Miessette, 68160 Sainte-Croix-Aux-Mines, en tant que garde-chasse. La Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a donné un avis favorable à la nomination de M. MICLOT comme garde chasse privé du lot n°3.

Au point n° 4 du Conseil municipal du 11 mai 2006, les élus avaient approuvé le renouvellement de l'agrément de M. MICLOT pour la période 2006-2009.

Il est proposé de donner un avis favorable à l'agrément de M. Jean-Michel MICLOT comme garde-chasse du lot n°3 pour trois ans.

Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint à la forêt

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'agrément de Jean-Michel MICLOT en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°3 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines pour trois ans.

8 –Mise en non valeur budget Eau - Assainissement

Monsieur le Trésorier de Ste-Marie-aux-Mines nous a transmis l'état suivant des créances irrécouvrables :

-M. WEIT Joël pour la somme de 599,84 € au titre de 2005, 2006, 2007 et 2008 (PV de carence de l'huissier du Trésor).

Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint aux Finances

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non valeur des créances irrécouvrables précitées, affectant le budget Eau - Assainissement, soit pour un total de 599,84 €, ventilés de la façon suivante :

- la somme de 263 euros au titre de l'exercice 2005
- la somme de 252,53 euros au titre de l'exercice 2006
- la somme de 61,02 euros au titre de l'exercice 2007
- la somme de 23,29 euros au titre de l'exercice 2008

9 – Virement de crédits au budget général

Un virement de crédit au budget général avait été voté lors du conseil municipal du 7 juillet 2009, du chapitre 23 au chapitre 13, pour permettre la réalisation d'une subvention à Habitats de Haute Alsace, dans le cadre de l'opération de démolition d'un bâtiment rue du Moulin et de reconstruction de nouveaux immeubles.

La Trésorerie souhaite que les crédits destinés à la réalisation de cette subvention soient inscrits au chapitre 204 plutôt qu'au chapitre 13. C'est pourquoi, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le virement de crédits suivants :

-du chapitre 13 (Subventions d'investissement – article 1328 Autres) au chapitre 204 (subventions d'équipement – article 20418 Autres organismes publics) pour un montant de 20 000 euros.

Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint chargé des finances

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le virement de crédit du chapitre 13 au chapitre 204 d'une somme de 20 000 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte y afférent.

10 – Délibération budgétaire modificative n°1 du budget général

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2009 approuvant le budget général de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la commune,

100 000 € doivent être inscrits en dépenses d'investissements pour tenir compte des travaux et achats restant à réaliser d'ici la fin de l'année 2009.

100 000 € doivent être inscrits en recette pour permettre d'équilibrer le budget.

Il est proposé la décision modificative suivante intégrant :

Section investissement		MONTANT
DEPENSES	Total	100 000,00 €
	Chapitre 20	
C/2031	Frais d'études	3 000,00 €

	Chapitre 204	
C/2044	Subvention d'équipement en nature	2 165,00 €
	Chapitre 21	
C/2188	Autres immobilisations	22 835,00 €
	Chapitre 23	
C/2315	Installations, matériels et outillages techniques	72 000,00 €
RECETTES	Total	100 000,00 €
	Chapitre 16	
C/1641	Emprunts en euros	100 000,00 €

La décision modificative proposée permet d'inscrire au budget les sommes supplémentaires nécessaires aux opérations d'ordre entre section pour l'amortissement des subventions, et d'affecter les crédits sur les comptes correspondants, en recette comme en dépense.

Mme ORSATI demande s'il n'est pas possible d'utiliser les fonds de roulement au lieu de prendre un emprunt. Elle rappelle qu'il fut un temps où la municipalité mettait en avant ses bons budgets prévisionnels, d'après le Trésorier.

Mme HENRICHS : une première DBM en novembre n'est pas un scandale ; la Commune n'a pas de problèmes de trésorerie. Les sommes à payer ne sont pas prévues au bon endroit. Sans cette délibération modificative, on ne peut payer des factures alors que l'argent est disponible. Dans le cadre du plan de relance économique, la Commune s'est engagée à investir la moyenne des investissements des quatre dernières années pour toucher un versement anticipé du FCTVA. Les investissements ont donc été faits plus vite cette année et la Commune a maintenant seulement 30 jours, et non plus 45, pour payer ses factures, toujours dans le but de la relance.

M. BOESCH précise qu'au niveau des recettes correspondant au FCTVA, 224 000 € ont été encaissés à ce jour contre 220 000 € prévus (addition des années 2008 et 2009).

M. BURRUS souhaite savoir quelle sera la durée du prêt et son taux.

M. BOESCH : ce prêt est prévisionnel. Il s'agit d'une écriture budgétaire.

Mme HENRICHS ajoute qu'on peut inscrire au budget un emprunt sans le faire. Ce fut le cas plusieurs fois depuis qu'elle est maire.

Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint au Maire

Après délibération,

Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 6 abstentions (Mmes Aalberg, Herbrich, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)

APPROUVE la délibération modificative n°1/2009 du Budget Général

11 - Subvention au comité de Jumelage

M.BERTOLA, président du Comité de jumelage, quitte la séance et ne participe ni à la délibération ni au vote.

Pour des raisons pratiques, le Comité de Jumelage a réglé le coût de la formation premiers secours délivrée par la Croix Rouge à la demande de la Mairie. Le versement de la subvention de 300 € correspondant au remboursement de ce paiement.

M. BLEGER souhaite savoir qui a suivi la formation.

Mme HENRICHS indique que cette formation a été suivie par elle-même et M. Bertola, au titre des élus, par M. Didier Petitdemange, au titre du personnel communal, par M. Marcel Herment et Mme

Jocelyne Zenner, au titre des associations utilisant les locaux communaux où sont installés les défibrillateurs.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention de 300 euros au Comité de Jumelage

12 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

--**La crèche inter -entreprise** à Bois L'Abbesse est ouverte, elle peut accueillir par dérogation des enfants autres que ceux des employés des entreprises concernées. Elle sera inaugurée le 10 décembre 2009.

- **L'EPIC touristique** n'a plus de directeur. Le poste d'attaché de communication va être supprimé. Un nouveau directeur ou directrice est à recruter. Tellure est fermé depuis début novembre : 14 000 personnes ont visité le site depuis son ouverture en mai dernier. Le Maire de Ste Croix-aux-Mines milite pour qu'on fasse d'un mal un bien, à savoir qu'on mette à profit la crise traversée pour remettre à plat tout ce qui concerne le tourisme en Val d'Argent. Economies d'échelle, lisibilité retrouvée, travail en étroite synergie entre l'EPIC, IE, Espace musées, Pays d'Art et d'Histoire, ASEPAM etc...L'EPIC en tant que structure administrative n'est pas en cause. Les membres du comité directeur devraient tous démissionner pour montrer leur volonté de construire du neuf et pour faire de la place à d'autres partenaires. Tous ceux qui ont des compétences en matière de tourisme et qui ont la volonté de travailler et de tirer notre Vallée vers le haut, plutôt que de critiquer, devraient se retrouver dans le comité directeur de l'EPIC.

- **Création d'une SEM** pour sauver le dernier atelier textile de la Vallée, installé dans les anciens locaux de HARTMANN à Ste-Marie-aux-Mines.

- **Départs prochains** de Bénédicte HERNU, chargée du Pays d'Art et d'Histoire et de Laurence THIBIVILLIERS, recrutée comme agent de développement.

- **Les cinq ans de la médiathèque**, fêtés le 24 octobre dernier

13 – Informations du Maire au Conseil Municipal

-Rapport d'activité 2008 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz présenté par M. BOESCH.

-Rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes du Val d'Argent présenté par Mme HENRICHS.

- **Petit calendrier des fêtes de fin d'année :**

Le samedi 5 décembre, à partir de 15h, défilé de la St-Nicolas ; arrêt à la maison de retraite, dislocation à la Maternelle avec chocolat chaud et mannelas.

Le 9 décembre concert des Noëlies à l'église St-Nicolas à 20h – chorale de jeunes filles hongroises

Le 11 décembre au soir, repas de Noël et soirée pour les employés communaux et les professeurs des écoles.

Le 13 décembre à midi, repas de Noël des seniors de la Commune.

Le dimanche 10 janvier 2010, vœux du Maire à la Salle des fêtes de Ste Croix avec remise des prix du concours des illuminations de fin d'année.

- **Ste Croix-aux-Mines accueille un concert des Noëlies** le mercredi 9 décembre au soir à l'église St-Nicolas ; il s'agit d'héberger pour deux nuits, assorties de deux petits-déjeuners, les choristes hongroises au nombre de 32 ; 20 sont logées au Chalet du Club Vosgien, 6 sont déjà placées dans

des familles ; il faut encore trouver trois familles acceptant de recevoir chacune deux jeunes filles pour deux nuits, celle du mardi soir 8 et celle du mercredi soir 9 ; départ jeudi matin.

- **Notre salle des fêtes a été choisie comme centre de regroupement pour toutes les vaccinations** de la Vallée, contre la grippe H1/N1. La première séance a lieu le vendredi 27 novembre 2009 ; la salle des fêtes sera indisponible du 27 novembre au 18 février au plus tard, pour des vaccinations les vendredis. Quatre exceptions à cette indisponibilité : la salle sera libérée pour la fête de Noël des Communaux le 11 décembre, celle des seniors de la Commune, le 13 décembre, pour les vœux du Maire le 10 janvier, pour la soirée familiale des marcheurs et celle du jumelage en janvier et février.

- **La mise en place des nouvelles poubelles par le SMICTOM** : la contenance des poubelles est fonction de ce que les particuliers ont déclaré, revue et corrigée par les enquêteurs du SMICTOM. Des ajustements seront faits dans les temps à venir.

- **Travaux d'eau et d'assainissement** : ils se poursuivent en direction de la plate-forme des Moules. Le tourne à gauche devrait être approuvé par la DRT ; le permis d'aménagement des Sablières LEONHART pourra alors être redéposé.

- **La piste de bosses ou Bike Park** était opérationnelle en octobre. **Les jeux pour enfants** dans le Parc de la Villa Burrus ont été démontés partiellement, à la suite d'actes de vandalisme.

Le Maire de Ste Croix-aux-Mines a exigé au dernier bureau élargi de la CCVA **qu'on se renseigne sur la territorialité du Parc**. Est-il privé ? Auquel cas le Président de la CCVA est responsable de ce qui s'y passe. Ou bien est-il public et de la responsabilité du maire de la Commune où il est situé. Dans ce cas, le Maire exige que le parc soit fermé tous les soirs et qu'une clé soit confiée à la Mairie. Il est aussi demandé à la CCVA de porter plainte en cas de vol ou de vandalisme. Même si cela ne permet pas d'arrêter les vandales, le dépôt de plainte montre qu'on ne peut pas faire tout ce que l'on veut dans ce parc.

- Au CA de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent (HIVA) du 21 octobre dernier, le point concernant la cuisine a été reporté à la réunion du 18 décembre. Depuis lors, Mme COURAUT, Directrice est venue annoncer aux cuisiniers en poste à St-Vincent/Sainte-Croix que **la cuisine de la Maison de Retraite sainte-creuzienne serait fermée prochainement**. Le Maire trouve l'annonce saumâtre. Après les problèmes de linge qui ont suivi la fermeture de la blanchisserie de Ste Croix (en lien ou par pure coïncidence ?), elle avait prévenu le CA qu'il ne fallait pas s'attaquer à la cuisine. Apparemment la décision est déjà prise.

- **Démolition du bâtiment A de la rue du Moulin** ; le permis de démolir est accordé depuis plusieurs semaines déjà. Quatre familles sont encore présentes dans ce bâtiment de 30 logements : des solutions ont été trouvées avec deux des quatre. La 3^e famille a de la bonne volonté. Reste le couple BODIN, dans un appartement du contingent préfectoral, sur un bail glissant au nom de l'APONA, association pour la sédentarisation des gens du voyage.

- **Plantation de la Sainte Catherine** le 21 novembre 2009

- **Une sortie pour les seniors de la Commune** est organisée par le C.C.A.S le 18 novembre 2009. Le programme est le suivant : le matin, visite de la distillerie Nussbaumer à Steige puis de la Confiturerie du Climont. Déjeuner au restaurant Chez Julien à Fouday. L'après-midi, visite du mémorial d'Alsace Lorraine à Schirmeck.

14 – Questions des conseillers municipaux

M. BURRUS souhaite savoir où en est-on par rapport au lotissement innovant.

Mme HENRICHS explique que très peu de maisons se sont vendues depuis un an sur la Commune et très peu de permis de construire ont été déposés. Le marché immobilier à Sainte-Croix-Aux-Mines est au point mort. Aucun Pass foncier n'a été demandé à la Communauté de Communes.

Mme ORSATI demande ce qu'il en est des journées portes ouvertes qui devaient avoir lieu au lotissement innovant.

M. BOESCH répond qu'il ne sait pas. Il estime que l'écueil actuellement pour la vente de ces maisons c'est que les personnes intéressées n'arrivent pas à avoir de financement. Il signale que dimanche 8 novembre des responsables du Parc des Ballons des Vosges du Nord sont venus visiter le lotissement avec une représentation de personnes travaillant dans les Parcs Naturels polonais.

M. BLEGER estime que le problème pour la vente des maisons du lotissement innovant est qu'il y a un problème d'attractivité du Val d'Argent.

Mme ORSATI demande pourquoi la sortie pour les seniors du 18 novembre n'avait pas été évoquée lors de la réunion du CCAS du 21 septembre 2009. Cela la dérange, à cause de la participation financière du CCAS. Elle ne remet pas en cause la sortie.

Mme MANCHON s'excuse de ne pas avoir évoqué la sortie lors de la réunion du CCAS. Elle précise que son organisation a pris du temps. Rien n'était encore défini le 21 septembre. Elle ne pensait pas que la sortie pourrait se faire encore cette année. Puis tout s'est organisé très rapidement, avec des délais très courts.

M. CRAMPE indique que le bois de service n'a pas été livré à toutes les Sociétés, mais que cela va se faire car le bois a été coupé et il en train d'.

Les sapins de Noël destinés à décorer la Commune ont été coupés par les bûcherons.

La parcelle 77 (Hury) a été coupée. La parcelle 16 (Grand Rombach) est en train d'être exploitée. Les parcelles 60 et 65 restent à couper d'ici la fin de l'année 2009.

Une partie des hêtres a été vendue. Pour le reste, il faudra voir avec l'ONF en fonction des prix de vente.

M. BLEGER souhaiterait avoir un tableau récapitulatif des subventions demandées par la Commune, avec les sommes demandées et les sommes accordées. Il demande où en est la subvention pour la pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes.

Mme HENRICHS indique que les subventions demandées sont accordées. Le dossier photovoltaïque a été déposé pour la commission de septembre ; celle-ci a demandé des pièces complémentaires qui viennent d'être fournies pour la réunion de la commission en novembre.

M. BLEGER demande s'il est possible d'avoir les comptes-rendus des réunions du SIVU forestier, la Commune étant un financeur du SIVU et les réunions du SIVU étant publiques.

Mme HENRICHS répond que le SIVU concerne uniquement la gestion de la main d'œuvre. Les bûcherons sont payés en fonction des travaux qu'ils font dans chaque commune. Au lieu d'être payés directement par la Commune, ils le sont par le SIVU. Toutes les dépenses et toutes les recettes figurent dans le compte administratif du budget annexe forêt, pour Ste Croix. Mme Henrichs se renseignera auprès de l'ONF pour savoir s'il est possible de diffuser le compte-rendu des réunions du SIVU aux élus municipaux d'une commune bien précise, alors que le SIVU traite de la situation personnelle d'autres bûcherons que ceux de la Commune.

15 - Divers

MOTION pour le maintien de la cuisine à la Maison de Retraite St-VINCENT de Sainte-Croix-Aux-Mines

Au dernier conseil d'administration de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent, le 21 octobre dernier, le 9^e point de l'ordre du jour, concernant la « restructuration du service de restauration (projet de mutualisation des cuisines), a été reporté à une prochaine réunion. Peu de temps après et sans que le CA ait eu son mot à dire, Mme COUROT, Directrice déléguée, annonçait aux cuisiniers de St-Vincent la fermeture de la cuisine de la maison de retraite.

Les élus de Ste Croix-aux-Mines, réunis en conseil municipal mardi 10 novembre 2009, élèvent une vive protestation contre cette mesure pénalisante pour la qualité de vie des résidents de St-Vincent.

Ils rappellent que la fermeture de la blanchisserie et la fameuse mutualisation appliquée au linge ont entraîné des dysfonctionnements d'une extrême gravité : retour tardif du linge non repassé, obligation pour les familles d'acheter des compléments de trousseau, pénurie de vêtements propres obligeant les personnes âgées à rester toute la journée en vêtements de nuit, manque de gants et de serviettes pour la toilette, garants de l'hygiène.

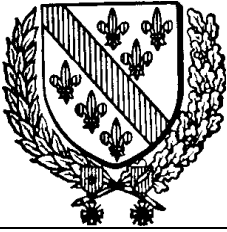
Ils ne peuvent admettre que les résidents soient bientôt réduits à manger une nourriture insipide et que leur soit enlevé un des derniers plaisirs du grand âge.

En conséquence ils protestent contre la baisse du service rendu à des clients qui paient toujours plus cher leur hébergement à St-Vincent.

Ils exigent que la cuisine et les cuisiniers soient maintenus sur le site.

Motion adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire lève la séance à 23h20.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2009**

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 ^{er} Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 ^{ème} Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 ^{ème} Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 ^{ème} Adjoint	X			
MOTSCH Yves 5 ^{ème} Adjoint	X			
AALBERG Corinne	X			
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry		X		Pouvoir à Mme Antony
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe	X			
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René	X			
HERBRICH Frédérique		X		Pouvoir à Mme Orsati
PAULY Adrien		X		Pouvoir à M. Hauswald
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine		X		Pouvoir à M. Bléger
SCHAETZEL Dominique	X			